

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16 MARS 2026

N°2026-03-16

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 20H30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 18

PAILLARES Bernard, RISPE Laurence, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, MAYMAT Philippe, MALY Véronique, LORMIERES Philippe, BELDA Laure, LOMBRAIL Sébastien, FORESTIÉ Edouard, CANTALOUBE Julie, SERNY Philippe, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, MONTELS Nathalie, ROUMAGNAC Loïc, SALAT Marie-Morgane, BOURNET Fabien

Absente excusée : 1

CASTANIÉ Allce donne pouvoir à CANTALOUBE Julie

Madame SALAT Marie-Morgane a été élue secrétaire.

Objet : Désignation d'un correspondant défense et de son suppléant

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément aux instructions du ministère des Armées, chaque commune est invitée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal.

Ce correspondant est chargé d'être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et de relayer les informations relatives aux questions de défense, notamment auprès de la population et des jeunes dans le cadre du parcours citoyen (recensement, Journée Défense et Citoyenneté...).

Afin d'assurer la continuité de cette mission, il est proposé de désigner également un suppléant.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Monsieur ALBERT Mathieu, 1^{er} adjoint au maire, « correspondant défense »
- Monsieur LORMIERES Philippe, 3^{ème} adjoint au maire, « correspondant défense » suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DÉSIGNE Monsieur ALBERT Mathieu, 1^{er} adjoint au maire, en qualité de correspondant défense de la commune.
- DÉSIGNE Monsieur LORMIERES Philippe, 3^{ème} adjoint au maire, en qualité de suppléant du correspondant défense ;

AR Prefecture

082-218201671-20260320-2026_03_16-DE

Reçu le 21/03/2026

- **PRÉCISE** que ces élus seront les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires et assureront la diffusion des informations relatives aux questions de défense

Adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 21 Mars 2026.

Le Maire,
Bernard PAILLARES



Le secrétaire
SALAT Marie-Morgane

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21/03/26
et publication ou notification
du 21/03/2026

LE MAIRE
Bernard PAILLARÈS

